



## Procès-verbal

### 2<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 10 mars 2026, à 19 h

Tenue de façon hybride au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente

### Présences

Membres avec droit de vote :

■ M. Marc-Antoine Adam	Administrateur
■ M. André Élémond	Administrateur
■ M <sup>me</sup> Lynda Fortin	Administratrice
■ M. Bertrand Gemme	Président
■ M. Michel Houle	Administrateur
■ M. Richard Berthonin Noël	Administrateur
■ M <sup>me</sup> Lise Santerre	Secrétaire
■ M. Maxime Turgeon	Vice-président
■ M <sup>me</sup> Kadia Saint-Onge	Administratrice

---

### Absences

■ M <sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland	Conseillère du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement
■ M <sup>me</sup> Yanti Zhang	Trésorière

---

### Autres présences



- M<sup>me</sup> Sayana Khuon  
Conseillère en consultations publiques,  
Ville de Québec
- M<sup>me</sup> Rayane Baïtiche  
Conseillère en consultations publiques, Ville  
de Québec
- M. Martin Landry  
Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, sept personnes participent à l'assemblée.

## Ordre du jour

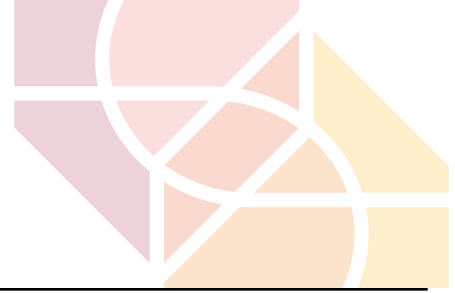
### 2<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 10 mars 2026, à 19 h

Tenue de façon hybride au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente

#### DÉROULEMENT

1. Accueil et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026
4. Période d'information et d'échange réservée à Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale
5. Période de questions et commentaires du public
6. Suivis des dossiers
  - 6.1 Suivi de la Table de concertation vélo (TCV) ([TCV Facebook](#));
  - 6.2 Suivi du Centre des loisirs Saint-Sacrement (CLSS) ([Centre des loisirs Saint-Sacrement](#));
  - 6.3 Suivi de la Paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard (PSPJE) ([SPJE Facebook](#));
  - 6.4 Suivi du comité de revalorisation de l'Espace communautaire Saint-Sacrement ([ECSS](#)).
  - 6.5 Suivi de la Table de concertation des conseils de quartier (TCCQ)
  - 6.6 Intentions des administrateurs dont le terme vient à échéance lors de l'élection de l'AGA 2026



---

**7.** Projets et implications du CQSS

7.1 Suivi et réponse d'une résolution

7.1.1 Réponse consolidée – Suivi des résolutions 26-CA-60 à 26-CA-63

7.2 Dépôt de résolutions

7.2.1 Dépôt d'une résolution : Assemblée générale annuelle;

7.2.2 Dépôt d'une résolution : Modification de la nouvelle signature visuelle et correction de la dénomination officielle;

7.2.3 Dépôt d'une résolution : Cohabitation des usagers de la route;

7.2.4 Dépôt d'une résolution : Ajout de bancs publics supplémentaires dans le secteur commercial du chemin Sainte-Foy;

7.2.5 Dépôt d'une résolution : Projet d'initiative d'organisation pour la Fête nationale.

7.2.6 Dépôt d'une résolution : Ajout d'un arrêt 805

7.2.7 Dépôt d'une résolution : Réalisation d'un sondage en ligne

7.3 Lettre de remerciement à M<sup>me</sup> Marie Lagier

---

**8.** Trésorerie

8.1 Paiement de 130,00\$ au secrétaire de soutien

---

**9.** Formations et rencontres des administrateurs

---

**10.** Divers et ajouts sans préavis

---

**11.** Fin de l'assemblée

---



## Procès-verbal

### 2<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration

#### 1. **Ouverture de l'assemblée**

M. Gemme ouvre la séance à 19 h 03 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

#### 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'ajouter, au point 7.3, une lettre destinée à M<sup>me</sup> Marie Lagier, pour la remercier de ses services à titre de conseillère en relations publiques.

*SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ ÉLÉMOND, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> LYNDA FORTIN, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU* d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

#### 3. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier 2026**

*SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> LISE SANTERRE, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> KADIA SAINT-ONGE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU* d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier 2026.

#### 4. **Période d'information et d'échange réservée à Mme Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale**

M<sup>me</sup> Vallières-Roland n'est pas présente ce soir.

M<sup>me</sup> Santerre demande aux représentantes de la Ville s'il est possible d'obtenir un suivi concernant le futur projet de logement social prévu sur la réserve foncière située près du Collège Stanislas. Cette question est prise en note et un suivi sera effectué lors de la prochaine assemblée.



## 5. Période de questions et commentaires du public

M. E. G.-F. soulève une question concernant la facilité de circuler dans le quartier. La traverse de piétons à l'intersection chemin Sainte-Foy et rue Holland ne fonctionne pas bien. Il faut souvent attendre deux cycles avant de pouvoir traverser.

M<sup>me</sup> Baïtiche souligne que plusieurs conseils de quartier maintiennent une carte interactive. Le conseil demande qu'elle soit ajoutée sur le site Internet du conseil. Elle précise qu'un suivi peut aussi être effectué via le 311. Le citoyen indique qu'il a effectivement appelé la conseillère municipale et signalé le 311, et on lui a répondu qu'il devait se présenter au conseil de quartier.

### Résolution 26-02-12

**CONSIDÉRANT** les nombreux commentaires des citoyens au sujet du temps piétonnier, l'enjeu de sécurité que la situation présente de même que la courte durée des feux piétons;

***SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> KADIA SAINT-ONGE, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> LISE SANTERRE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE*** demander à la Ville de Québec de proposer des solutions pour favoriser la sécurité et le bien être des piétons.

Selon M<sup>me</sup> Saint-Onge, la durée de 30 secondes pour traverser n'est pas toujours suffisamment longue. Elle déplore aussi qu'une lignée de véhicules se forme souvent sur le chemin Sainte-Foy à cause du virage à gauche sur l'avenue des Jésuites.

M<sup>me</sup> Baïtiche fait la démonstration de la carte interactive en fonction dans un autre quartier.

M<sup>me</sup> Saint-Onge désire savoir ce qui est nécessaire pour changer la programmation des feux de circulation.

M. P. R., brigadier scolaire remplaçant, a remarqué que les cycles de traverse piétons varient selon les moments et les flux de circulation. La piste cyclable entre aussi en jeu. Des caméras de surveillance sont effectivement en fonction et il est possible que les cycles soient modifiés à distance.

M. G.-F. y va d'une seconde intervention. Bien qu'il n'ait rien contre la densification, il déplore qu'on ait promis un parc aux gens du quartier de la Cité Verte et qu'il n'y ait pas de projet visible à cet égard. Il fait la même remarque pour la présence de commerces de proximité



dans ce secteur. On se demande quel est le zonage dans ce secteur et s'il pourrait être ajusté pour permettre ces usages? Un suivi de la Ville est attendu sur cette question.

M. Élémond ajoute que le parc pourrait être aménagé près de la falaise. M<sup>me</sup> Saint-Onge mentionne que le promoteur initial n'est plus là et que les promesses initiales semblent être disparues. Il serait aberrant qu'il n'y ait rien : pas d'espaces verts, pas de commerces d'alimentation. Elle propose d'adopter une résolution à cet effet.

Un citoyen qui réside sur la rue Monk prend la parole et affirme que la construction de quatre autres tours est envisagée. Rien de cela n'est toutefois publicisé et il ne considère pas cette démarche comme transparente. Il s'interroge aussi sur l'offre de logements abordables.

M<sup>me</sup> Fortin a une question pour la Ville : quand un projet d'envergure et que les plans sont approuvés par la Ville, peut-on savoir comment fonctionne l'évaluation des résultats et s'il y a un suivi ? Quelle est l'obligation de respect du projet initial pour le promoteur?

M. Gemme rappelle que des études ont été faites pour le quartier et ont démontré l'absence de rentabilité pour les épiceries et le peu d'endroits ou de superficies assez grandes pour le commerce et le stationnement. Il faut considérer, en outre, que la livraison est une pratique en croissance.

M<sup>me</sup> Fortin note que dans les gros développements immobiliers, le rez-de-chaussée est souvent réservé aux commerces.

M. L.-P. L., citoyen, rappelle que les études ont été faites il y a cinq ans mais que le quartier a évolué depuis. La population résidente y est en augmentation constante.

M. M. T. est passionné de politique municipale. Depuis quelques années, il assiste aux assemblées des conseils de quartier, ce qui lui permet de voir la force du groupe. À son avis, ces organismes sont fondamentaux pour la ville et doivent être remaniés pour prévoir des structures de collaboration entre les quartiers. Il devrait y avoir des états généraux à l'automne. Beaucoup de choses ne fonctionnent pas bien, par exemple lors de réunions d'information, les porte-paroles de la Ville monopolisent le temps de parole alors que les citoyennes et les citoyens n'ont pas le temps de s'exprimer. Il offre ses services à M. Gemme pour aider à mettre en place des structures de collaboration entre conseils de quartier.

## 6. Suivis des dossiers

### 6.1 Suivi de la Table de concertation vélo (TCV) ([TCV Facebook](#))



M<sup>me</sup> Saint-Onge a voulu assister à la rencontre via Internet mais n'a pas pu accéder. Elle a demandé le procès-verbal et assurera le suivi à la prochaine assemblée.

## 6.2 Suivi du Centre des loisirs Saint-Sacrement (CLSS) ([Centre des loisirs Saint-Sacrement](#))

M<sup>me</sup> Fortin mentionne l'embauche d'un nouveau personnel, jeune et dynamique. Une activité de financement se tiendra pour le secteur communautaire autour de mai ou juin, soit un gala de lutte pour la solidarité. Les profits serviront à financer les activités; il n'y aura pas de prix d'entrée mais les personnes présentes seront invitées à faire une contribution volontaire.

Le CLSS a reçu 80 inscriptions pour les activités de la relâche.

On dresse aussi un bilan positif des activités de patin pendant l'hiver.

Des cliniques satellites sont offertes pour les impôts. Un projet de marché aux puces est à l'étude, lequel sera probablement jumelé à l'assemblée générale annuelle, fin mai début juin.

M<sup>me</sup> Saint-Onge informe les participants qu'un projet de promotion des saines habitudes de vie est en marche en collaboration avec le CLSS, un projet mené par un groupe du premier cycle en kinésiologie de l'Université Laval, dans le but de développer une offre d'activités à l'hiver.

## 6.3 Suivi de la Paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard (PSPJE) ([SPJE Facebook](#))

M. Gemme partage la bonne nouvelle annoncée cette semaine : le financement a été obtenu pour entreprendre la consolidation des deux clochers, ce qui permet des économies de deux millions de dollars puisque les projets seront menés en même temps. Il appert que les soumissions ont été reçues, une entreprise sera bientôt retenue et les travaux pourront débuter en avril.

## 6.4 Suivi du comité de revalorisation de l'Espace Communautaire Saint-Sacrement ([ECSS](#))

M. Turgeon commente la même nouvelle pour la réfection des clochers, ce qui permettra de localiser des activités à l'Église une fois les travaux terminés. Une mise à jour importante de l'avancement des travaux sera réalisée à la prochaine assemblée générale annuelle. Un atelier de co-conception a eu lieu le 26 février et a permis de réunir plusieurs partenaires. Le



fait que la Ville participe avec le ministère de la Culture et des Communications à la réfection des clochers est réjouissant.

Il termine en ajoutant que deux nouvelles stations Àvélo seront ajoutées dans le quartier : à l'intersection de la Côte de la Pente-Douce et de l'avenue Calixa-Lavallée de même qu'au coin de l'avenue Louis-Fréchette et de Callières.

### 6.5 Suivi de la Table de concertation des conseils de quartier (TCCQ)

Une rencontre s'est tenue au mois de février, regroupant une dizaine de personnes. Le groupe travaille pour obtenir des états généraux. La situation progresse tranquillement.

### 6.6 Intentions des administrateurs dont le terme vient à échéance lors de l'élection de l'AGA 2026

M<sup>me</sup> Zhang se représentera. Il en va de même pour M<sup>me</sup> Fortin, MM. Adam, Élémond et Gemme.

M<sup>me</sup> Baïtiche présente la stratégie de promotion de l'assemblée générale annuelle : de la publicité numérique paraîtra sur le site Internet du Journal de Québec, d'autres seront imprimées et numériques dans Le Carrefour, une capsule vidéo Allo-Québec sera commanditée et une trousse Facebook sera fournie aux conseils de quartier.

Elle montre à l'écran le dépliant qui sera distribué dans le quartier.

M<sup>me</sup> Fortin constate que la promotion est destinée à trouver des candidatures aux postes disponibles au conseil d'administration. Il ne faut toutefois pas oublier la promotion de la participation citoyenne aux assemblées en rappelant la présence de la conseillère municipale.

Le mode hybride de participation (en personne et sur Internet) est testé ce soir. M<sup>me</sup> Baïtiche montre l'image qui apparaît aux participantes et aux participants en ligne.

Une citoyenne, M<sup>me</sup> B. abonde dans le même sens que M<sup>me</sup> Fortin. C'est un bon moment pour mousser les conseils de quartier avec tout ce qui se passe dans la ville. Elle demande si les dépliants seront distribués dans les boîtes aux lettres des édifices à logement et on lui répond que oui.

## 7. Projets et implications du CQSS



## 7.1 Suivi et réponse d'une résolution

### ■ 7.1.1 Réponse consolidée – Suivi des résolutions 26-01-05 à 26-01-08

Nous reproduisons ci-après la réponse transmise par le président du CQSS aux autorités de la Ville :

« Madame, Monsieur,

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement accuse réception des réponses transmises par la Ville de Québec relativement aux résolutions 26-CA-60, 26-CA-61, 26-CA-62 et 26-CA-63, lesquelles portaient respectivement sur la gestion du budget d'opérations des conseils de quartier, l'évolution du programme des projets d'initiatives citoyennes ainsi que la visibilité et le rayonnement des conseils de quartier auprès de la population.

Le Conseil tient d'abord à remercier la Ville pour l'attention portée à ces résolutions ainsi que pour les explications détaillées fournies concernant le cadre administratif et les orientations actuelles en matière de participation citoyenne.

La présente correspondance vise à formuler un suivi consolidé afin de réaffirmer l'esprit constructif des démarches entreprises par notre Conseil et de contribuer à la réflexion collective sur l'évolution des mécanismes de participation citoyenne à l'échelle municipale.

#### 1. Évolution du cadre budgétaire des conseils de quartier

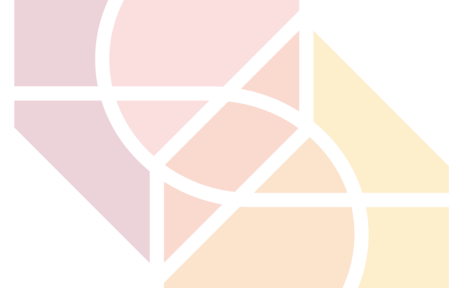
Le Conseil prend acte des précisions fournies par la Ville quant au fonctionnement du budget d'opérations annuel des conseils de quartier, notamment le principe d'un budget uniformisé de 2 500 \$ renouvelé annuellement ainsi que l'indexation effectuée en 2023.

Nous reconnaissons que cette bonification représentait une augmentation significative par rapport à l'enveloppe antérieure et qu'elle visait à actualiser les ressources disponibles pour soutenir les activités des conseils.

Toutefois, les résolutions adoptées par notre conseil visaient moins à remettre en question ce montant qu'à ouvrir une réflexion plus large sur la pérennité et la prévisibilité du cadre financier dans lequel évoluent les conseils de quartier.

Deux enjeux principaux ont motivé ces résolutions :

- L'absence d'un mécanisme d'indexation automatique permettant de préserver le pouvoir d'achat réel du budget d'opérations.
- L'impossibilité de conserver les sommes résiduelles afin de soutenir des projets nécessitant une planification pluriannuelle.



La possibilité d'introduire davantage de flexibilité, notamment par l'exploration de mécanismes complémentaires tels que des enveloppes dédiées ou des fonds réservés à des projets structurants, pourrait contribuer à optimiser l'utilisation des fonds publics tout en renforçant la capacité d'action locale des conseils de quartier.

## 2. Adaptation du Programme de soutien aux projets d'initiatives citoyennes

Le Conseil prend également note des précisions apportées concernant les objectifs de ce programme, lequel vise à soutenir des projets ponctuels répondant à des besoins spécifiques dans les quartiers et, lorsque possible, qui sont appelés à devenir autoportants.

L'expérience des conseils de quartier démontre toutefois que certaines initiatives ont un caractère structurant :

- Mobilisation durable des citoyens
- Contribution à la cohésion sociale et au sentiment d'appartenance
- Rayonnement et attraction de partenaires
- Impact positif sur la vitalité communautaire

La démarche du Conseil visait donc à explorer la possibilité d'adapter le cadre du programme afin de permettre, lorsque cela est justifié et encadré par des critères clairs, la reconduction de certains projets ayant démontré leur pertinence et leur impact.

## 3. Visibilité et rayonnement des conseils de quartier

Le Conseil tient à souligner positivement les efforts entrepris par la Ville afin de moderniser l'image des conseils de quartier, notamment à travers la nouvelle identité visuelle développée sous le thème « Agir pour ma communauté ».

Toutefois, plusieurs citoyens ignorent encore :

- L'existence des conseils de quartier;
- Leur rôle consultatif dans les processus municipaux;
- Leur capacité d'influence sur les décisions locales;
- Les occasions concrètes de participation citoyenne.

Le Conseil estime qu'une stratégie de communication plus proactive et multicanale pourrait compléter les outils déjà développés. Par exemple :

- Une présence accrue dans les communications municipales;
- Des campagnes ciblées lors des assemblées générales et des consultations;
- Une visibilité accrue dans les lieux municipaux;
- Une stratégie numérique visant les jeunes adultes et les nouveaux résidents;



## Conclusion

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite rappeler que les résolutions adoptées s'inscrivent dans une démarche constructive visant à améliorer les mécanismes de participation citoyenne à Québec.

Nous accueillons favorablement l'ouverture exprimée par la Ville à poursuivre les réflexions sur ces enjeux. Nous pensons qu'ils s'inscrivent bel et bien dans une réflexion d'ensemble qui devrait aborder plus largement le mandat et le fonctionnement des conseils de quartier. Nous demeurons disponibles pour participer à toute discussion ou consultation en ce sens car ce sont des échanges qui visent essentiellement à renforcer la vitalité démocratique locale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand Gemme

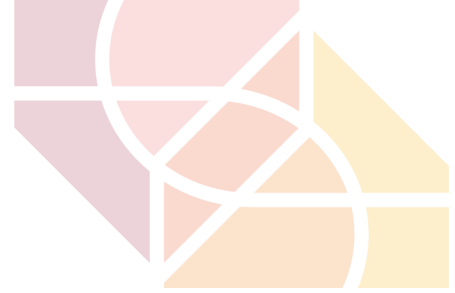
Président  
Conseil de quartier de Saint-Sacrement »

M<sup>me</sup> Fortin veut revenir sur le point des activités récurrentes. Elle ne croit pas approprié que cela devienne de facto la fonction du conseil de quartier. Il pourrait y avoir d'autres parties prenantes. Le conseil devrait s'en tenir à son rôle de bougie d'allumage et identifier un organisme reprenneur. Elle suggère de se donner une ligne directrice (ex. max. trois ans). L'activité est souvent fonction d'une personne en particulier, qui pourrait poursuivre son engagement en partenariat avec des partenaires, dont l'organisme reprenneur. M. Gemme essaie d'inciter l'Association des gens d'affaires à reprendre l'édition 2027 de la sculpture sur glace.

M. Houle aime organiser les activités du quartier pour la Fête Nationale. Il a demandé à M<sup>me</sup> Vallières-Roland de prendre la parole pour le discours patriotique. Ce n'est pas évident pour un organisme de prendre le relais. Le CLSS l'a déjà fait il y a plusieurs années.

M<sup>me</sup> Saint-Onge intervient pour souligner que de telles activités permettent de faire connaître le conseil de quartier, d'attirer les citoyennes et les citoyens. À son avis, cela devrait donc faire partie de sa mission.

M. Élémont, qui siège au conseil d'administration de l'Association des gens d'affaires, rapporte l'intérêt de celle-ci de reprendre l'activité de sculpture de glace. Il est d'accord pour dire que ces activités permettent de faire connaître le quartier.



M. Gemme termine en affirmant que le renouvellement de l'image de marque va aider car le Conseil se dotera d'un nouveau matériel promotionnel.

## 7.2 Dépôt de résolutions

- 7.2.1 Dépôt d'une résolution : Assemblée générale annuelle

### Résolution 26-02-13

Conformément à son mandat de favoriser la participation citoyenne et la vitalité démocratique locale, le conseil de quartier de Saint-Sacrement doit tenir annuellement une assemblée générale permettant de faire le bilan de ses activités, de présenter ses états financiers et de procéder aux élections pour combler les postes arrivant à échéance.

L'assemblée générale constitue un moment privilégié pour informer les résidentes et les résidents du quartier, recueillir leurs préoccupations et encourager l'engagement citoyen.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement doit tenir une assemblée générale annuelle conformément aux règles de fonctionnement des conseils de quartier de la ville de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée générale annuelle permet de présenter le rapport annuel d'activités, le rapport financier et les priorités pour l'année à venir;

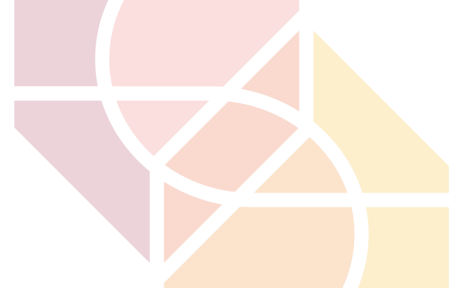
**CONSIDÉRANT QUE** certains postes seront en élection lors de cette assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation citoyenne à la gouvernance locale est essentielle à la vitalité démocratique du quartier;


**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'assurer une diffusion large et accessible de l'information relative à cette assemblée;

***SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MAXIME TURGEON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :***

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement annonce officiellement la tenue de son assemblée générale annuelle le :



 **14 avril 2026**

 **19 h 00**

 **Centre des loisirs Saint-Sacrement**

1360, boulevard de l'Entente  
Québec (QC) G1S 2T9

L'assemblée comprendra notamment :

- La présentation du rapport annuel d'activités 2025-2026;
- La présentation des états financiers;
- La période de questions du public;
- L'élection aux postes d'administratrices et d'administrateurs disponibles.

Les résidentes et les résidents du quartier Saint-Sacrement sont invités à poser leur candidature;

L'avis de convocation et l'appel de candidatures seront diffusés largement via :

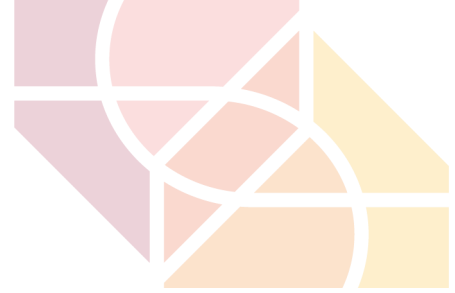
- Les plateformes numériques du Conseil;
- Les réseaux sociaux;
- Les communications municipales appropriées;
- Les partenaires communautaires du quartier.

Le Conseil encourage activement la participation des citoyennes et des citoyens de tous les âges et de tous les horizons à cette assemblée.

- 7.2.2 Dépôt d'une résolution : Modification de la nouvelle signature visuelle et correction de la dénomination officielle

## Résolution 26-02-14

**CONSIDÉRANT** que le conseil de quartier de Saint-Sacrement a récemment reçu et commencé à utiliser une nouvelle signature visuelle fournie dans le cadre du renouvellement de l'image des conseils de quartier;



**CONSIDÉRANT** que la signature actuellement proposée comporte un élément visuel représentant une dame blonde, élément qui ne reflète pas une représentation neutre, inclusive et institutionnelle du Conseil;

**CONSIDÉRANT** que la dénomination officielle reconnue est « conseil de quartier de Saint-Sacrement »;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel d'assurer la cohérence, la rigueur et l'exactitude de la dénomination sur l'ensemble du matériel officiel;

***SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE SANTERRE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :***

1. De demander le retrait de l'élément visuel représentant la dame blonde sur la nouvelle signature graphique associée au conseil de quartier de Saint-Sacrement;
2. De demander la correction immédiate de la dénomination afin que l'appellation officielle complète soit inscrite comme suit : « conseil de quartier de Saint-Sacrement »;
3. Que cette correction soit appliquée à l'ensemble du matériel visuel et promotionnel lié à la nouvelle image des conseils de quartier (documents, affiches, signatures électroniques, modèles Word, réseaux sociaux, visuels numériques et imprimés);
4. Que la version corrigée soit transmise officiellement au Conseil pour validation avant toute diffusion publique finale.

- 7.2.3 Dépôt d'une résolution : Cohabitation des usagers de la route

## Résolution 26-02-15

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement constate que la cohabitation entre les différents usages — piétons, cyclistes et automobiles — de la voie publique constitue un enjeu important dans plusieurs secteurs du quartier.

Le quartier Saint-Sacrement se distingue par une forte densité résidentielle, une importante activité commerciale, la présence d'établissements scolaires, d'installations de santé, d'arrêts de transport en commun et d'un nombre croissant de déplacements actifs.



Dans un contexte où la Ville de Québec encourage la mobilité durable et la sécurité des déplacements, l'espace public doit permettre une cohabitation sécuritaire, prévisible et respectueuse entre tous ceux et celles qui y circulent, particulièrement pour les plus vulnérables.

Le Conseil de quartier estime que l'amélioration de la sécurité routière dans le quartier doit reposer sur une approche intégrée combinant l'aménagement sécuritaire des infrastructures, la sensibilisation et l'éducation, l'application des règlements et une présence visible des autorités responsables de la sécurité publique.

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité routière constitue une priorité reconnue dans plusieurs orientations municipales visant à améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyennes et des citoyens.

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs villes adoptent aujourd'hui des approches de type Vision Zéro reposant sur le principe qu'aucune perte de vie ni blessure grave sur le réseau routier ne devrait être considérée comme acceptable.

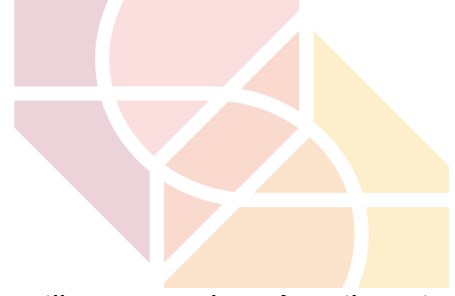
**CONSIDÉRANT QUE** les erreurs humaines sont inévitables et que les systèmes de transport doivent être conçus afin de réduire leurs conséquences.

**CONSIDÉRANT QUE** les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, ceux et celles qui circulent à pied, les enfants et les personnes à mobilité réduite doivent bénéficier d'une protection particulière.

**CONSIDÉRANT QUE** le quartier Saint-Sacrement présente une forte mixité d'usages (commerces, établissements scolaires, services de santé et communautaires) générant un volume élevé de déplacements quotidiens et que plusieurs artères du quartier, notamment le chemin Sainte-Foy, l'avenue Holland, l'avenue Marguerite-Bourgeoys, l'avenue Eymard et les rues adjacentes accueillent simultanément une circulation automobile importante, des déplacements actifs et du transport collectif.

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyennes et citoyens ont signalé des préoccupations concernant la sécurité routière et des interactions parfois conflictuelles entre les différents modes de déplacement (vitesses élevées, non-respect des passages piétonniers, circulation de vélos sur les trottoirs, non-respect des feux et arrêts, etc.).

**CONSIDÉRANT QUE** l'amélioration de la sécurité routière repose sur une combinaison de mesures d'aménagement, d'éducation, de sensibilisation et d'application des règlements.



**CONSIDÉRANT QUE** la présence policière visible constitue un outil reconnu de prévention et de dissuasion des comportements dangereux.

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations de sensibilisation et de surveillance ciblées peuvent contribuer à renforcer la culture de sécurité routière.

**CONSIDÉRANT QUE** la cohabitation harmonieuse entre les différents modes de transport constitue une condition essentielle au succès des politiques de mobilité durable.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite contribuer de manière constructive à l'amélioration continue de la sécurité routière sur son territoire.

***SUR UNE PROPOSITION DE MME KADIA SAINT-ONGE, DÛMENT APPUYÉE PAR MME LYNDA FORTIN, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :***

La Ville de Québec déploie une stratégie qui :

1. Évalue la situation de la cohabitation entre les différents usages de la route dans le quartier Saint-Sacrement;
  2. Identifie les secteurs présentant des enjeux particuliers de sécurité routière;
  3. Étudie la possibilité d'implanter ou de renforcer certaines mesures d'apaisement de la circulation;
  4. Améliore la signalisation et la visibilité des passages piétonniers dans les secteurs problématiques;
  5. Intensifie les initiatives de sensibilisation sur le partage sécuritaire de la route;
  6. Accroisse la présence policière visible dans les secteurs où des comportements dangereux ont été signalés;
  7. Réalise des opérations de surveillance ciblées pour assurer le respect du Code de la sécurité routière;
  8. Applique avec équité les règles de la sécurité routière pour tous les modes de déplacement;
  9. Informe le Conseil de quartier des actions envisagées qui seront prises pour améliorer la sécurité routière.
- 
- 7.2.4 Dépôt d'une résolution : Ajout de bancs publics supplémentaires dans le secteur commercial du chemin Sainte-Foy



## Résolution 26-02-16

Le chemin Sainte-Foy constitue l'artère commerciale principale du quartier Saint-Sacrement. Il s'agit d'un axe structurant combinant commerces de proximité, établissements de services, arrêts d'autobus, résidences et espaces publics.

Dans un contexte où la Ville de Québec encourage la mobilité active, le transport collectif et la revitalisation des artères commerciales, le mobilier urbain joue un rôle essentiel dans l'accessibilité, le confort et l'attractivité du secteur.

Le Conseil de quartier estime que l'ajout de bancs publics supplémentaires dans le secteur commercial du chemin Sainte-Foy contribuerait significativement à améliorer la qualité de vie, l'inclusion et la convivialité dans le quartier.

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Sainte-Foy génère un fort achalandage piétonnier, notamment dans le secteur commercial;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyennes et citoyens, notamment les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les parents avec enfants et les personnes usagères du transport en commun nécessitent des espaces de repos accessibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de bancs publics favorise la mobilité active en permettant des pauses sécuritaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le mobilier urbain contribue à la vitalité commerciale en encourageant la fréquentation et la flânerie;

**CONSIDÉRANT QUE** certains segments du chemin Sainte-Foy présentent une offre limitée de bancs ou des distances importantes entre ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de bancs constitue une intervention relativement simple et peu coûteuse comparativement à d'autres aménagements urbains;

**CONSIDÉRANT QU'**un mobilier bien positionné peut contribuer à améliorer le sentiment de sécurité par une occupation accrue de l'espace public;

*SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ ÉLÉMOND, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MAXIME TURGEON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE demander à la Ville :*



1. D'effectuer un inventaire des bancs publics existants sur le chemin Sainte-Foy afin d'identifier les secteurs déficitaires;
  2. D'ajouter des bancs publics supplémentaires à intervalles réguliers, particulièrement :
    - o à proximité des arrêts d'autobus;
    - o près des intersections majeures;
    - o dans les segments commerciaux à forte fréquentation;
    - o à proximité des établissements de santé et services sociaux;
  3. De privilégier des bancs ergonomiques et accessibles universellement, incluant appui-bras et dossiers;
  4. D'intégrer ces ajouts dans une vision cohérente de revitalisation du secteur commercial;
  5. D'évaluer la possibilité d'installer certains bancs avec protection partielle contre les intempéries lorsque l'espace le permet;
  6. D'impliquer les commerçants du secteur dans l'identification des emplacements stratégiques.
- 7.2.5 Dépôt d'une résolution : Projet d'initiative d'organisation pour la Fête nationale.

## Résolution 26-02-17

La Fête nationale du Québec, célébrée le 24 juin, constitue un moment rassembleur favorisant la fierté collective, l'identité culturelle et la cohésion sociale. Le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite offrir à la population résidente une animation locale accessible, inclusive et conviviale afin de souligner cette journée significative.

Dans un esprit de dynamisation du milieu de vie et de valorisation de la culture québécoise et dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs du milieu, le Conseil entend mettre en place une initiative à échelle humaine permettant aux citoyennes et aux citoyens de se réunir dans un cadre festif et sécuritaire.

**CONSIDÉRANT QUE** la Fête nationale du Québec est un événement identitaire majeur célébré sur l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue d'activités locales favorise la participation des familles, des personnes âgées, des jeunes et des personnes nouvellement arrivées dans le quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** les événements communautaires contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance et la vitalité du quartier;



**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de quartier dispose d'un budget d'initiative pouvant soutenir un projet à retombées locales;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a obtenu une subvention du ministère de la Culture et des Communications, dont le montant demeure à déterminer au moment de l'adoption de la présente résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** cette contribution gouvernementale permettra de bonifier la programmation et d'assurer une animation de qualité.

*SUR UNE PROPOSITION DE M. MICHEL HOULE, DÛMENT APPUYÉE PAR MME KADIA SAINT-ONGE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :*

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement :

1. **Autorise l'allocation d'un budget maximal de 2 500 \$ provenant du budget d'initiative du Conseil** pour l'organisation d'un projet d'animation dans le cadre de la Fête nationale du 24 juin 2026;
2. **Confirme l'acceptation de la subvention accordée par le ministère de la Culture et des Communications**, pour un montant à être précisé ultérieurement;
3. **Mandate un comité organisateur** composé de membres du Conseil, de partenaires et de bénévoles du quartier afin de planifier et de coordonner l'événement;
4. **Prévoit une programmation pouvant inclure notamment :**
  - o Animation musicale mettant en valeur des artistes locaux ou régionaux;
  - o Activités familiales et intergénérationnelles;
  - o Animation culturelle ou patrimoniale;
  - o Distribution de matériel festif et décoratif.
5. **Identifie un lieu accessible, sécuritaire et approprié dans le quartier**, tel qu'un parc ou un espace public;
6. **Assure une promotion adéquate de l'événement**, incluant la mention de la contribution du ministère de la Culture et des Communications;
7. **Présente un bilan financier et organisationnel** lors d'une assemblée subséquente.
  - 7.2.6 Dépôt d'une résolution : Ajout d'un arrêt 805



## Résolution 26-02-18

Le réseau de transport en commun constitue un service essentiel à la qualité de vie des résidentes et des résidents du quartier Saint-Sacrement. L'accessibilité des arrêts d'autobus et plus particulièrement la distance de marche pour les atteindre joue un rôle déterminant dans l'attractivité et l'utilisation réelle du transport collectif.

Le nouveau parcours 805, circulant sur le boulevard Laurier, représente une mesure significative visant à mitiger les impacts sur la desserte du quartier en assurant la continuité du service que les métrobus 800 et 801 ne peuvent plus offrir sur le boul. René-Lévesque Ouest en raison des travaux.

Toutefois, la configuration actuelle des arrêts prévus laisse un secteur résidentiel important sans accès adéquat au réseau, en raison à la fois de la distance entre les arrêts et de leur faible connectivité avec le réseau viaire du quartier Saint-Sacrement.

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement estime que l'ajout d'un arrêt entre les avenues Marguerite-Bourgeois et Holland permettrait de corriger ce déséquilibre, d'améliorer l'accessibilité et de maximiser l'utilité du nouveau parcours pour la population du quartier.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite un réseau de transport en commun efficace et accessible pour l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les Métrobus 800 et 801 constituent les parcours les plus achalandés du réseau du RTC et que leur interruption sur le tronçon du boulevard René-Lévesque en raison des travaux impose une responsabilité accrue d'assurer une desserte de qualité comparable;

**CONSIDÉRANT QUE** le quartier Saint-Sacrement affiche l'une des parts modales en transport en commun les plus élevées de la ville de Québec, ce qui témoigne d'un engagement fort de la population envers le transport collectif et d'une attente légitime quant à la qualité de la desserte;

**CONSIDÉRANT QUE** la distance de marche vers un arrêt est un facteur déterminant dans le choix d'utiliser le transport en commun, en particulier pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les familles;

**CONSIDÉRANT QUE** la distance entre les arrêts prévus aux coins Thornhill et du Chanoine-Morel est d'environ 750 mètres, ce qui dépasse les seuils généralement reconnus pour assurer une accessibilité piétonne confortable;



**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêt prévu au coin de l'avenue du Chanoine-Morel offre une connectivité très limitée vers le quartier Saint-Sacrement, en raison notamment de la présence du chemin Gomin en angle, qui ne constitue pas une voie de collecte efficace vers le cœur résidentiel du quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette faible connectivité risque d'entraîner la sous-utilisation de l'arrêt au coin de l'avenue du Chanoine-Morel au profit des arrêts Maguire et Thornhill, situés à de plus grandes distances pour une part importante des résidentes et des résidents du quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur compris entre les avenues Marguerite-Bourgeoys et Holland constitue un pôle naturel de convergence du réseau viaire local, recevant les débouchés du chemin Gomin, du chemin Saint-Louis, de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et de l'avenue Holland, et que la lecture de la syntaxe spatiale de la ville désigne ce lieu comme un point de rencontre structurant pour les déplacements piétons du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un arrêt dans ce secteur permettrait de ramener la distance entre arrêts à des intervalles comparables à ceux observés ailleurs sur le parcours 805, reflétant ainsi la volonté affichée de bien desservir les usagères et les usagers sur l'ensemble du tracé;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ajout ne nécessite pas d'infrastructure majeure et que son implantation précise pourrait être déterminée par le Réseau de transport de la Capitale en tenant compte des contraintes opérationnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Québec a, par le passé, démontré une ouverture à ajuster la configuration de ses équipements de transport en fonction des besoins exprimés par les milieux locaux.

***SUR UNE PROPOSITION DE M. MAXIME TURGEON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARC-ANTOINE ADAM, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :***

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec d'intervenir auprès du Réseau de transport de la Capitale afin qu'un arrêt supplémentaire du parcours 805 soit ajouté sur le boulevard Laurier entre les avenues Marguerite-Bourgeoys et Holland à un emplacement précis déterminé par le RTC en fonction des contraintes opérationnelles et de la connectivité piétonne;

Cet arrêt soit aménagé de façon à assurer la sécurité et le confort des usagères et des usagers, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les personnes plus âgées;

Le Conseil de quartier soit informé des suites données à cette demande dans un délai raisonnable.



■ 7.2.7 Dépôt d'une résolution : Réalisation d'un sondage en ligne

## Résolution 26-02-19

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite renforcer la participation citoyenne et assurer que ses interventions, recommandations et priorités reflètent fidèlement les besoins réels des résidentes et des résidents.

De nombreuses démarches ont été menées ces dernières années pour recueillir des données et sonder les besoins et les attentes dans le quartier. Toutefois, dans un contexte d'évolution du quartier — mobilité, sécurité, verdissement, vitalité commerciale, aménagement urbain et qualité de vie — il apparaît essentiel de poursuivre ces démarches afin de disposer de données à jour, structurées et représentatives des habitudes et des attentes des citoyennes et des citoyens.

Un sondage en ligne, élaboré sur la base des données existantes à colliger et qui soit destiné à l'ensemble de la population constitue un outil moderne, transparent et efficace permettant d'appuyer les décisions du Conseil sur des faits mesurables.

**CONSIDÉRANT QUE** la mission du Conseil de quartier inclut la représentation des intérêts des citoyennes et des citoyens auprès de la Ville de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs enjeux structurants touchent actuellement le quartier (mobilité, sécurité routière, vitalité commerciale, environnement, transport collectif, aménagement);

**CONSIDÉRANT QUE** les habitudes de déplacement et les besoins des citoyennes et des citoyens évoluent;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe déjà tout un ensemble de données à considérer, sur lesquelles s'appuyer pour élaborer un sondage;

**CONSIDÉRANT QU'**un outil de consultation numérique permet de rejoindre un plus grand nombre de personnes, incluant les jeunes familles ainsi que les travailleuses et les travailleurs;

**CONSIDÉRANT QUE** des données probantes tant qualitatives que quantitatives peuvent appuyer et orienter les résolutions et demandes adressées à la Ville;



**CONSIDÉRANT QUE** la transparence et la participation citoyenne renforcent la crédibilité et la légitimité des actions du Conseil;

***SUR UNE PROPOSITION DE MME KADIA SAINT-ONGE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. BERTRAND GEMME, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :***

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement :

1. Mandate une équipe constituée de personnes inscrites au baccalauréat sous la supervision d'un responsable de la recherche et associée au Projet de promotion des saines habitudes de vie 1 (KIN-3604) du département de Kinésiologie de l'Université Laval pour la réalisation d'un sondage en ligne auprès de la population du quartier;
2. Participe à l'élaboration d'un questionnaire structuré portant notamment sur :
  - o Les habitudes de déplacement (auto, transport collectif, vélo, marche);
  - o Le sentiment de sécurité (routes, parcs, secteur commercial);
  - o La fréquentation du chemin Sainte-Foy;
  - o Les priorités environnementales (arbres, verdissement, îlots de chaleur);
  - o Les besoins en mobilier urbain (bancs, supports à vélos, éclairage);
  - o Les services et activités communautaires souhaités;
  - o Les préoccupations principales des résidentes et des résidents;
3. Prévoit une période de consultation d'au moins 3 à 4 semaines afin de maximiser la participation de chacun;
4. Reçoit et diffuse le rapport de sondage produit par l'équipe de recherche, dont une version sommaire accessible au public;
5. Utilise les résultats comme base de priorisation de son prochain plan d'action, des résolutions et de ses interventions futures.

### 7.3 Lettre de remerciement à M<sup>me</sup> Marie Lagier

Le texte qui suit fut lu lors de l'assemblée et sera transmis formellement à Mme Lagier :

« Chère Marie,



*Nous avons appris récemment que tu quittais ton poste comme cheffe d'équipe à la Division interaction citoyenne et innovation sociale.*

*Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier et moi-même tenons à t'exprimer toute notre gratitude pour les nombreuses années que tu as consacrées à la mission de participation publique de la Ville de Québec et, en particulier, pour ton précieux soutien au conseil de quartier de Saint-Sacrement.*

*Ton professionnalisme, ton écoute attentive et ta grande rigueur ont grandement contribué au bon déroulement des échanges avec les citoyennes et les citoyens de même qu'à la bonne marche des séances de consultation. Grâce à ta présence et à tes judicieux conseils, les discussions ont pu se dérouler dans un climat respectueux et constructif.*

*Nous tenons également à souligner ta grande disponibilité, ta diligence et ta capacité à rendre accessibles des processus parfois complexes, ce qui a grandement facilité l'implication citoyenne et le travail des membres du conseil de quartier.*

*Sois assurée que ta contribution a été très appréciée par l'ensemble des membres du conseil. Un grand merci à toi. Nous te souhaitons bon succès dans tes nouvelles fonctions.*

*Je te prie de croire, chère Marie, à l'expression de nos plus sincères sentiments.*

*Bertrand Gemme, président*

*cc. : Madame Catherine Vallières-Roland  
Monsieur Mathieu Grégoire, directeur de la Division interaction citoyenne et innovation »*

## 8. Trésorerie

### 8.1 Paiement de 130 \$ au secrétaire de soutien

#### Résolution 26-02-20

***SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE SANTERRE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ÉLÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** de payer la somme de 130,00 \$ au secrétaire de soutien pour la rédaction du procès-verbal du 10 mars 2026.



## 9. Formations et rencontres des administrateurs

Sujet	Date	Heures	Nbre membres CA
Séance d'information ECSS	19 janvier	15h30 à 17h00	3
Rencontre comité de liaison Tramway	27 janvier	19h00 à 20h30	1
Vernissage Sacré-Projet (Samuel-Holland)	29 janvier	17h00 à 18h00	3
Rencontre TCCQ	17 février	19h00 à 21h00	1
Rencontre PSPJE	23 février	19h00 à 21h00	1
Atelier de co-conception ECSS	26 février	13h00 à 17h00	3
Rencontre de travail du CQSS	3 mars	19h30 à 21h00	8

## 10. Divers et ajouts sans préavis

Rien à signaler.

## 11. Fin de l'assemblée

*SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR MME KADIA SAINT-ONGE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h38.*

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu mardi le 14 avril 2026.

*Martin Landry*

Secrétaire de soutien à la rédaction